

COMPTE RENDU DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018

Le Mercredi 28 Février 2018, 19h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en la salle de la Mairie de FLAMANVILLE.

PRESENTS : M Alain PETIT/ M Benoît LEMERCIER / M Emmanuel FECAMP / Mme Maryse FONTENAY / Christophe CHOLLET / M Dominique SURAIS / M Nicolas BUNIAS/ Mme Jocelyne DUCOUROY / Mme Martine DUFILS

ABSENTS : M Mickaël ANQUETIL donne pouvoir à Mme Jocelyne DUCOUROY et M Olivier LETELLIER donne pouvoir à M Alain PETIT

SECRETARE DE SEANCE : M Nicolas BUNIAS

APPROBATION DERNIERE REUNION

Le procès verbal de la séance du 22 novembre 2017 est lu et adopté à l'unanimité

RETROCESSION DES PARCELLES AUX BASSINS VERSANTS

En effet il était convenu que la commune de Flamanville rétrocède au syndicat des bassins versants les ouvrages suivants :

- Mare de l'enfer : Parcelle ZD14. Ainsi que la pointe en amont qui vous a été rétrocédé dans le cadre de l'aménagement foncier A150.
- La retenue du carreau : Parcelle ZH3
- La retenue du verger : Parcelle ZE11. Excepté la pointe en amont qui nous a été rétrocédé dans le cadre de l'aménagement foncier A150. Il a été convenu que cette parcelle enherbée sera conservée par la commune de Flamanville.
- Puit d'infiltration du carreau : Parcelle OA 471.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine possède la compétence ruissellement et inondation sur son territoire, les ouvrages de gestion des ruissellements agricoles doivent donc être rétrocédés au Syndicat.
- La rétrocession des ouvrages est à l'euro Symbolique, seuls les frais de notaire seront à la charge du bénéficiaire.
- L'acte notarié se fera par Maître Demares.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte chez le Notaire cité ainsi que tous les documents permettant la rétrocession des ouvrages.
- Décide de rétrocéder les ouvrages cités ci-dessus au Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine, qui possède la compétence.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA NEF :

Il est proposé au membre du conseil de lancer les ordres de services relatifs à la rénovation des façades extérieures de la nef.

Travaux	Marché TTC
LOT 01 MACONNERIE	84 058,20 €
LOT 02 MENUISERIE	15 783,79 €
LOT 03 VITRAUX	41 247,48 €
MAITRISE D'ŒUVRE	5 460,00 €
MOQUETTE	5 763,11 €
TOTAL	152 312,58 €

Subventions Sollicitées	Estimations des Aides
DETR	26 956,07 €
Département	27 000,00 €
Réserve parlementaire	8 000,00 €
Fondation du patrimoine subvention	10 000,00 €
Souscription	8 000,00 €
Albéa	
FCTVA 2017	30 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	109 956,07 €

TRAVAUX 2018 :

Eclairage de la nef environ 1 000 € au SDE

Comme convenu il est prévu de réaliser en fin 2018 l'assainissement collectif ainsi que l'effacement des réseaux de la rue du petit pont sera fait

Finaliser le fleurissement devant le garage et des pas japonais devant le calvaire.

Faire le point sur le matériel de la salle des fêtes et prévoir une dépense de 5 000 € pour remplacer le lave-vaisselle et éventuellement le Mixeur

Pour 2019 :

Projet - SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2017-0-76264-7603** et désigné « **rue de la Mare aux Hérons** » dont le montant prévisionnel s'élève à 193 615.49 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **57 094.52 € T.T.C.**

Projet - le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-Eff+EP-2015-0-76264-5881** et désigné « **rue du Petit Pont** » dont le montant prévisionnel s'élève à 176 094.97 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de **56 880.99 € T.T.C.**

TELEPHONIE MOBILE :

Monsieur Le Maire à rencontré que la SNEF Telecom OUEST chargée de déployer pour la société Orange de nouveaux relais destinés à améliorer la couverture et la qualité de services rendus aux clients de téléphonie et d'internet. A ce titre elle nous a démarché afin de trouver un terrain pour y implanter un pylône d'une hauteur supérieure à 25 m.

IDEMNITE DE REGISSEUR

Monsieur Le Maire expose, Monsieur le trésorier à attiré notre attention sur la mise en place du RIFSEEP, qui se substitue à toutes primes et indemnités.

Cependant, le décret créant ce régime indemnitaire n'apporte pas de précision sur le cumul RIFSEEP / Indemnité de régisseur Par conséquent, si le RIFSEEP a été institué dans la collectivité, une délibération spécifique devra m'être produite stipulant clairement que l'indemnité de régisseur est maintenue.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Maintenir l'indemnité de régisseur.

Autorise le versement l'indemnité de régisseur malgré la mise ne place du RIFSEEP

PERMANENCES 2^{ème} TRIMESTRE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir le planning des permanences à la Mairie des Conseillers Municipaux pour le 2^{ème} trimestre 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

Rencontre l'inspection de l'académie

Monsieur le maire expose : C'est avec regret que nous avons appris par la presse la fermeture de notre école au profit des classes du RPI. Cette décision est très étonnante car les effectifs des prochaines années sont en hausse. En effet, cette année 2017/2018, nous comptabilisons 155 élèves et pour les 3 prochaines rentrées de nombreuses inscriptions seront à prendre en compte :

- Les enfants nées en 2015 effectifs 165 élèves prévu pour la rentrée 2018/2019
- Les enfants nées en 2016 effectifs 177 élèves prévu pour la rentrée 2019/2020
- Les enfants nées en 2017 effectif 176 élèves prévu pour la rentrée 2020/2021

De plus nous avons 4 lotissements de prévus sur le RPI, auxquels s'ajoutent 33 logements en cours de construction avec des grandes maisons en location sur Motteville, puis 10 logements à venir en 2019 sur Cideville. Sur Flamanville, cette fermeture reviendrait à supprimer l'école et non une simple classe. Cela nous contraindrait à réduire le personnel communal (cantinière, animatrice en garderie, femme de ménage, surveillante dans la cour d'école et la bibliothécaire). Nous savons tous que la fermeture d'une école est également la mort de notre village.

Se sont tous ces arguments que nous avons pu mettre en avant lors de la rencontre avec l'inspection et les Maires de Motteville et Cideville. Par ailleurs afin défendre les intérêts de notre commune et ainsi faire en sorte que le projet de fermeture ne soit abandonné, un courrier a été adressé à la sénatrice et aux parlementaires. En effet, tant que la décision n'est encore confirmée Monsieur le Maire n'appelle pas à la mobilisation des parents. Car nous mettons en place tout ce qui est en notre pouvoir pour conserver notre Ecole.

ENTRETIEN DES HYDRANTS

Suite à l'appel d'offre pour le contrôle des points d'eau incendie lancé par le syndicat d'eau et d'assainissement conclu avec Véolia à une proposition de contrat de maintenance adaptée.

Les modalités du dit contrat sont les suivantes :

- Mission : vérification et entretien des poteaux incendie sur la commune de Flamanville
- Durée : 3 ans.
- Rémunération : 44 € ht par poteau ou borne incendie et par an et 28 € ht par réserve artificielle ou naturelle et par an.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des hydrants auprès de Véolia

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21h00.